

DATE DE CONVOCATION 27 MARS 2015

DATE D'AFFICHAGE 27 MARS 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze Le deux avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. Mme MERLE.
M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.
Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRESENTS: 20

VOTANTS:

OBJET:

Encaissement

d'un chèque.

23

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: Mme DUPERROUX. M. TALABARD. Mme PERICHON.

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour lui permettre d'encaisser un chèque émanant de la compagnie d'assurance JURIDICA, d'un montant de 353 €, correspondant au remboursement partiel des honoraires de l'avocat (Maître MOURE) dans le cadre du litige opposant la Commune de Lapalisse à la SARL PIZON.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le chèque cité ci-dessus,
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour ordonner l'encaissement de ce chèque dans la caisse du Comptable Public, pour le compte de la Commune de Lapalisse.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

Publié ou Notifié

، ما

Accusé de réception de la télétransmission

le:



